



CHILD CARE SUBSIDY PROGRAMS (CCSP)
Lettre d'autorisation CCSP
CCSP Authorization Letter

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU CENTRE D'APPEL	NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR DU CENTRE D'APPEL
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU CLIENT	DATE

Garde d'enfant périodique

Garderie pour raisons professionnelles

Votre autorisation de garde d'enfant est basée sur les informations que vous avez fournies à DSHS.

La garde d'enfant est approuvée pour pour Demi-journée Journée entière Heures
La garde d'enfant est approuvée pour pour Demi-journée Journée entière Heures
La garde d'enfant est approuvée pour pour Demi-journée Journée entière Heures
La garde d'enfant est approuvée pour pour Demi-journée Journée entière Heures

Cotisation

La cotisation représente votre participation aux frais de la garde d'enfant. Elle doit être versée directement au prestataire du service. Votre cotisation est déterminée en fonction de la taille de votre famille et de votre revenu mensuel.

Votre quote-part mensuelle sera de \$ du au .

Votre quote-part mensuelle sera de \$ du au .

Si vous devez payer une cotisation, vous devez la payer pour les mois où la DSHS paie pour des services de garde d'enfant. Tout manquement à payer votre cotisation peut entraîner une cessation prématurée de vos prestations de garde d'enfant WAC 110-15-0030 et 110-15-0110.

Informations supplémentaires :

La DSHS considère que les enfants sont d'âge scolaire s'ils ont entre cinq et douze ans au 1er septembre. Si votre enfant a cinq ans, mais n'est pas scolarisé à l'automne, veuillez nous appeler au numéro ci-dessus.

Si vous utilisez un prestataire agréé de garde d'enfant

Les autorisations de journée entière pour les enfants d'âge scolaire sont automatiquement réduites à des demi-journées pour l'année scolaire, de septembre à mai.

Les autorisations pour les enfants scolarisés à plein temps sont automatiquement augmentées de 30 à 46 demi-journées pour les mois de juin, juillet et août pour tenir compte des vacances d'été.

Si vous utilisez un prestataire non agréé, issu de la famille, un ami ou un voisin

Les autorisations de plus de 115 heures par mois pour les enfants d'âge scolaire sont automatiquement réduites à 115 heures pour l'année scolaire, de septembre à mai.

Les heures de centres aérés (School Holiday Care), entre 35 et 70 heures par mois, peuvent être réclamées par le prestataire pendant l'année scolaire. Ces heures couvrent les moments où l'enfant d'âge scolaire n'est pas à l'école, comme les sorties plus tôt et les jours où il n'y a pas école. Pendant les vacances d'été de juin, juillet et août, il y a près de 115 heures de centres aérés chaque mois. Il y a une case sur la facture marquée « Centre aéré » (School Holiday Care) où le prestataire peut réclamer ces heures supplémentaires.

Vous changez de prestataires ?

Si vous prévoyez de changer de prestataires pour une raison quelconque, ou si vos besoins de garde d'enfant ont changé, veuillez contacter la DSHS dans les 5 jours suivant le changement, comme exigé par WAC 110-15-0031.

Child Care Aware offre des informations gratuites, objectives et des recommandations pour les familles recherchant des services de garde d'enfant agréés de grande qualité. Appeler le 1-800-446-1114 ou consulter en ligne childcareaware.org.

Pour trouver des états de vérification d'antécédents de services agréés de garde d'enfant, l'historique des agréments, des rapports de contrôle, les langues parlées et plus encore, visiter : **Child Care Check à findchildcarewa.org**.

Pour trouver des informations sur les étapes du développement de l'enfant et l'offre de dépistage du développement pour votre enfant, appeler la ligne d'assistance de Family Health au 1-800-322-2588 ou visiter : parenthelp123.org/child-development/child-development-screening-public

Signalez toute préoccupation sur de possibles violations d'agrément, d'abus ou de négligence sur les enfants dans un établissement de garde d'enfant en appelant le 1-866-End Harm (1-866-363-4276).

Droits d'audience

Si vous contestez cette décision, vous êtes autorisé à solliciter une audience en contactant notre bureau ou en écrivant à l'adresse suivante : Office of Administrative Hearings, P.O. Box 42489, Olympia, WA 98504-2489. Vous devez faire une demande d'audience :

- Au plus tard au jour de prise d'effet de l'action en question ou au plus tard 10 jours après que vous avez reçu notification de ladite action, si vous bénéficiez actuellement de prestations et que vous souhaitez les maintenir ou
- Dans un délai de 90 jours suivant la date de réception de cette lettre.

Lors de l'audience, vous avez le droit d'assurer votre propre représentation ou de vous faire représenter par un avocat ou par toute autre personne de votre choix. Vous pouvez recevoir gratuitement des conseils juridiques ou avoir accès à une représentation légale en contactant un cabinet juridique.

Pour signaler tout changement

Appelez le 1-877-501-2233 ou envoyez un fax au 1-888-338-7410

Tous les formulaires sont disponibles à washingtonconnection.org

Par courrier postal : DSHS Customer Service Contact Center
P.O. Box 11699
Tacoma, WA 98411

Indiquer votre identifiant client sur chaque page que vous soumettez.